



SALAIRES et POUVOIR D'ACHAT

Le taux d'inflation 2018 vient d'être confirmé à 1,6% ce qui est sensiblement supérieur aux prévisions. Nos avenants salariaux prévoient ce cas de figure avec **la clause de rendez-vous**, instaurée et défendue par **FO** dans nos « accords société » depuis la désindexation des salaires sur le coût de vie en 1983.

Cette clause prévoit que si l'écart entre le niveau d'inflation prévisionnelle au moment de la signature de l'accord et celui réellement constaté en fin d'année est conséquent, les signataires de l'accord salarial, (syndicats et Direction) se réunissent pour discuter de la compensation liée à ce dérapage.

Suite à notre tract du 7 novembre et à notre demande du 14 décembre dernier, la Direction a admis le caractère significatif de ce dérapage pour 2018 et s'est engagée à respecter cette clause.

Une réunion aura lieu semaine 4 sur ce sujet.

Pour FO, il est indispensable que l'ensemble des salariés bénéficient de cette clause.

Négociation salariale 2019.

FO demande l'ouverture des négociations salariales 2019 et le maintien de la structure de notre politique salariale, avec des Augmentations Générales qui préservent le pouvoir d'achat, et une enveloppe d'Augmentations Individuelles permettant à la maîtrise de reconnaître l'engagement des salariés et d'assurer leurs déroulements de carrière.

Dans l'ensemble du groupe, les salariés sont très attachés à cet accord salarial, juste retour sur leur investissement sans faille pour l'entreprise et seul garant de la préservation de nos régimes sociaux : retraites, sécurité sociale etc.

Prime Macron.

En réponse à la crise sociale qui traverse notre pays, le gouvernement a appelé dans la précipitation les employeurs à verser aux salariés (et notamment aux plus bas revenus), une prime exceptionnelle, défiscalisée.

Le décret d'application précise que cette mesure ne peut en aucun cas se substituer aux accords salariaux existants ou autres éléments de rémunération.

FO soutient l'idée d'une prime « Macron » à la condition qu'elle soit distribuée, en plus et non à la place de nos salaires.

FO réaffirme que le salaire reste la seule garantie de progrès social pour les salariés actifs et qu'il est déterminant pour définir le montant des pensions des futurs retraités.

Pour FO, la question des bas salaires, de la justice sociale ou fiscale, de la plus juste répartition des richesses, ne peut pas se limiter au versement d'une prime exceptionnelle.

Pour FO, le respect des salariés et de leurs représentants reste la seule solution pour assurer la paix sociale dans l'entreprise comme dans le pays. Airbus en est la démonstration depuis près de 50ans, cela doit continuer.

Toulouse, le 15 janvier 2019



www.fo-airbus.fr



FO Airbus Groupe

